

QUE FAIRE SANS LE BAC

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle ou entrée dans la vie active: des solutions existent pour ceux qui n'ont pas obtenu leur bac. Parlez-en avec vos professeurs et avec le psychologue de l'Éducation nationale pour envisager tous les possibles.

Se représenter au bac

Le meilleur passeport pour continuer ses études reste le bac. Si vous avez échoué à l'examen, plusieurs possibilités s'offrent à vous mais le plus simple, c'est de le tenter à nouveau. Vous avez d'ailleurs de réelles chances de le réussir à la seconde tentative: 75 % des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent.

Refaire une année de terminale

Tout candidat peut redoubler une fois sa terminale dans son lycée d'origine. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur de votre lycée pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à garder le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves du bac (même série). Si vous souhaitez changer d'établissement, contactez les services académiques du département.

Important à savoir: si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer un bac professionnel en un an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez dès juillet votre proviseur ou bien le CIO (centre d'information et d'orientation).

Préparer le bac autrement

Vous avez la possibilité de vous présenter de nouveau à l'examen sans refaire une année de terminale. Selon le dispositif choisi, vous aurez le statut de candidat scolaire (à distance; en cours du soir) ou de candidat libre (préparation non encadrée).

À savoir: l'inscription en candidat libre permet de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves, pendant 5 ans, quelle que soit la série de bac (général, technologique, professionnel). Le volume de cours à revoir peut ainsi être allégé.

- Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) permet de préparer, par correspondance et en ligne, l'examen du bac pour les séries générales (ES, L, S), technologiques (ST2S, STMG) et professionnelles (accompagnement, soins et services à la personne; gestion-administration; métiers de la relation aux clients et aux usagers). Plus d'infos sur www.cned.fr.

- Certains lycées, publics ou privés, proposent des cours du soir pour préparer les bacs ES, L et STMG ou, plus rarement, le bac S.

- Enfin, le site **Ma seconde chance** (à consulter sur masecondechance.onisep.fr/#accueil) propose des solutions pour reprendre une formation et obtenir le bac. Dialoguez par tchat avec des conseillers qui vous fourniront une première réponse personnalisée.

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux non-bacheliers. Certaines exigent cependant le « niveau bac » (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

Un diplôme d'école, voire un BTS

- Certaines écoles admettent des non-bacheliers désireux de suivre une formation professionnelle, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Il s'agit le plus souvent d'écoles privées, dont la formation peut être coûteuse et le diplôme non reconnu. Avant de vous inscrire, renseignez-vous sur les frais de scolarité, la réputation de l'école et l'homologation de son diplôme au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

- Dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat, de la vente ou du commerce, certains établissements acceptent des non-bacheliers qui veulent préparer un BTS. On leur demande souvent de repasser le bac en fin de 1^{re} année.

La capacité en droit

Diplôme d'État, la capacité en droit permet aux non-bacheliers de suivre des études supérieures juridiques. **Accès:** 17 ans au minimum. **Durée:** 2 ans à l'université.

- La formation est dispensée à temps partiel une journée par semaine ou en plusieurs soirs par semaine. Certaines universités proposent une formation en ligne. Le Cned propose une préparation à distance, à réserver aux plus motivés. Le taux de réussite en 1^{re} année ne dépasse pas 20%.

- **Et après:** suivant les résultats obtenus, les titulaires de la capacité en droit peuvent intégrer une 1^{re} ou une 2^e année de **licence de droit**, préparer un **DUT carrières juridiques** ou un **BTS notariat**. Ils peuvent également se présenter aux concours administratifs de catégorie B.

Les diplômes de l'animation et du sport

Sans le bac, il est possible de préparer le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) dans l'une des deux spécialités proposées: animateur ou éducateur sportif, celles-ci se déclinant en différentes mentions puis options selon le cas. Ce diplôme permet d'accéder à un emploi dans les secteurs du sport, du social, de la culture ou des loisirs. Admission sur épreuves, à partir de 17 ans (→ lire Sport p. 259). Il est recommandé d'avoir le niveau bac.

Les diplômes de la santé et du social

Il est possible de préparer un certain nombre de DE (diplômes d'État) sans le bac: DE d'ambulancier, DE d'aide-soignant, DE d'auxiliaire de puériculture, DE d'accompagnant éducatif et social, DE de technicien de l'intervention sociale et familiale, DE de moniteur-

éducateur. S'y ajoute le titre d'assistant dentaire. Certaines formations imposent à l'entrée des conditions d'âge (avoir 17 ou 18 ans, selon le cas) ou d'attestations.

Se former en alternance

Grâce à l'alternance, il est possible d'étudier tout en travaillant. Un bon compromis pour ceux qui souhaitent apprendre auprès des professionnels. Cette formule favorise l'accès à l'emploi une fois diplômé. Plusieurs formations sont proposées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Exemples.

Préparer un bac professionnel

Si vous optez pour la préparation d'un bac professionnel, vous ferez, au préalable, l'objet d'une « décision de positionnement » par l'établissement qui assure la formation scolaire: lycée professionnel, CFA (centre de formation d'apprentis). Le positionnement permet de réduire la durée de préparation en fonction des études, de l'expérience et des diplômes acquis précédemment. Chaque académie dispose d'une liste de formations en alternance. Consulter les fiches formations sur le site www.onisep.fr; elles précisent les établissements offrant cette modalité d'études.

Préparer un BTS

De nombreux BTS peuvent être préparés en 2 ans dans le cadre d'une formation en alternance. Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui justifient du niveau bac (*lire plus haut*). Ils leur demandent souvent de repasser le bac en fin de 1^{re} année.

Préparer un titre professionnel

CQP (certificats de qualification professionnelle), certificats de compétence professionnelle et titres homologués au RNCP: autant de diplômes à finalité professionnelle que vous pouvez préparer sans le bac dans les CFA ou les écoles relevant des chambres de commerce et d'industrie (www.acfci.cci.fr), au sein des écoles d'entreprises (Engie, SNCF, RATP, Lapeyre, Casino, etc.), avec le Conservatoire national des arts et métiers (www.cnam.fr) ou l'Association pour la formation professionnelle des adultes (www.afpa.fr), ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions (www.intercariforef.org).

>>>

Travailler dans la fonction publique

Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts. Exemples.

Les recrutements sans concours

Le Pacte (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État) est un contrat de droit public d'un à deux ans, alternant formation et stage.

Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 25 ans, il permet d'intégrer la fonction publique comme fonctionnaire titulaire de catégorie C. En savoir plus : www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours.

Intégrer la Police nationale

Le cadet de la République est formé pendant un an et passe un concours spécifique de gardien de la paix. L'adjoint de sécurité signe un contrat de 3 ans, renouvelable une fois. En savoir plus : www.lapolice.nationale.recrute.fr.

S'engager dans l'armée

Les non-bacheliers peuvent être recrutés dans toutes les armées (garçons et filles de 18 à 25 ans). Comme volontaires, ils signent un contrat pour un an, renouvelable quatre fois. D'autres contrats possibles :

- Dans l'**armée de terre** : contrat d'engagé volontaire de 2, 3, 5, 8 ou 10 ans, renouvelable jusqu'à 27 ans de service. En savoir plus : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr.
- Dans l'**armée de l'air** : possibilité de s'engager comme militaire technicien de l'air. Contrat initial de 4 ans (5 pour les pompiers), renouvelable jusqu'à 19 ans de service. En savoir plus : devenir-aviateur.fr.

- Dans la **marine** : possibilité de s'engager comme matelot de la flotte (contrat initial de 4 ans, renouvelable). En savoir plus : etremarin.fr.
- Dans la **Gendarmerie nationale** : possibilité de s'engager comme gendarme adjoint volontaire. Modalités variables. En savoir plus : www.lagendarmerie.recrute.fr. ■

INFO +

Reprendre des études plus tard

- Préparer le DAEU

Comme le bac, le diplôme d'accès aux études universitaires permet une poursuite d'études supérieures. Pour s'inscrire, il faut avoir 24 ans ou plus au 1^{er} octobre de l'année de l'examen (ou 20 ans et 2 ans d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à 2 ans de cotisation à la Sécurité sociale) et avoir interrompu ses études depuis 2 ans au moins. Le DAEU se prépare en un an. Deux options sont proposées : **A, littéraire, juridique** (français-langues, options : histoire, géographie, mathématiques, etc.) et **B, scientifique** (français-mathématiques, options : physique, chimie, sciences de la nature et de la vie, langues, etc.). Se renseigner auprès du service de formation continue des universités. Le Cned propose une préparation à distance.

- Présenter l'examen de niveau de la DRJSCS

La réussite à l'examen de niveau de la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) permet de se présenter aux concours des écoles d'assistants de service social, d'éducateurs spécialisés et d'éducateurs de jeunes enfants. Mêmes conditions d'âge que pour le DAEU.

- Valider ses acquis professionnels

Dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience), il est possible d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (bac professionnel, BTS, DUT, etc.) ou d'un titre professionnel (CQP, titre homologué au RNCP, etc.) avec 3 ans d'expérience au minimum.

- Le droit au retour en formation

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous n'avez pas de diplôme ou de qualification professionnelle, vous pouvez faire valoir votre droit au retour en formation.



Des ouvrages de l'Onisep

Dans la collection :

« Parcours » : *Les métiers de la sécurité ; Les métiers de la défense ; Les métiers du paramédical ; Les métiers du social ; Les métiers du sport*
En vente sur www.onisep.fr/lalibrairie